

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MARS 2026 à 19H30**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 20 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, TRENY C, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BOUFFOS R.

**Absentes excusées :** LE BONNIEC V. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.  
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à OLLITRAULT S.

**Secrétaire de séance :** ROUXEL D.

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	17
- Nombre de pouvoirs :	2
- Nombre d'absents :	2

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Délégation des fonctions du Maire aux Adjoints et à la Déléguée
- Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et de la Déléguée
- Commissions communales et représentants communaux
- Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Service enfance jeunesse : recrutement des animateurs pour les vacances de Pâques et pour les vacances d'été – tarifs des camps d'été – indemnités de maniement de fonds pour la régie
- Remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école des Perrières
- Fixation des dates des Conseils Municipaux de l'année 2026
- Informations et questions diverses : facturation des repas pour agent en remplacement

Il est décidé de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délégation du Conseil Municipal au Maire pour achat de petit matériel dont le montant est inférieur à 1000 € HT
- Devis aménagement salle des fêtes : installation d'une structure pour projecteurs et travaux électricité

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 19 février 2026 est validé.

## **1- DELEGATION DES FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET A LA DELEGUEE**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Suite à l'installation du Conseil Municipal le 20 mars 2026, Monsieur le Maire propose que Mesdames et Messieurs Frédéric FOULFOIN, Brigitte JEGLOT, Gildas PERENNEZ, Laure BOIZARD et Laurent JOUANNO respectivement premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième adjoints soient délégués pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, pour délivrer et signer tous certificats, arrêtés et signer tous actes administratifs ou notariés ainsi que toutes pièces ayant une incidence financière. Madame Ozanne MAUVIEUX, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier aux affaires scolaires et au CCAS.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant délégation de ses fonctions aux Adjoints et à la Conseillère Municipale déléguée.

## **2- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ACHAT DE PETIT MATERIEL DONT LE MONTANT EST INFERIEUR A 1000 € HT**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Il est possible que le Conseil Municipal donne une délégation au Maire afin de commander et payer les dépenses relatives au petit matériel directement sans passer par une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire et les Adjoints proposent de fixer le seuil de dépenses à 1 000 € HT par équipement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner délégation à Monsieur Maire afin de commander et payer les dépenses, en section de fonctionnement ou en section d'investissement, relatives au petit matériel directement sans passer par une délibération du Conseil Municipal dans la limite de 1 000 € HT par équipement.

## **3- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE LA DELEGUEE**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

L'article L2123-23 du CGCT fixe les indemnités des élus d'une commune dont la population se situe entre 1000 et 3499 habitants.

Depuis décembre 2025, le taux a évolué et les indemnités maximales sont les suivantes :

- pour le Maire : 55,70 % de l'indice 1027
- pour les adjoints : 21,38 % de l'indice 1027
- pour les délégués : 6% de l'indice 1027

Le Maire et les Adjoints proposent de ne consommer que 75% de l'enveloppe, comme c'était déjà le cas lors du dernier mandat.

Il est proposé la nouvelle répartition suivante :

- indemnité du Maire : 41,77 % de l'indice 1027
- indemnité des adjoints : 16,03 % de l'indice 1027
- indemnité du délégué : 5.84 % de l'indice 1027

soit une enveloppe indemnitaire totale mensuelle 5 252,82 € brut répartie entre le Maire, les 5 adjoints et la déléguée.

Ces indemnités prendront effet à compter de la date de prise de fonction.

#### Discussion et vote :

A la demande des élus, Gildas Pérennez donne les montants bruts des indemnités :

- indemnité du Maire : 41,77 % de l'indice 1027 soit 1 717,77 € brut (pour un plafond de 2 289,56 € brut)
- indemnité des adjoints : 16,03 % de l'indice 1027 soit 659,12 € brut (pour un plafond de 878,83€ brut)
- indemnité du délégué : 5.84 % de l'indice 1027 soit 240 € brut (pour un plafond de 246,83 € brut)

Gildas Pérennez précise que dans le cadre de la loi de décembre 2025, l'aide de l'Etat pour les communes de moins de 3 500 habitants devrait augmenter. Elle était de 293 € par an pour les communes de cette strate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, vote les indemnités ci-dessus qui prendront effet à compter de la date de prise de fonction du Maire, des Adjoints et de la Déléguée.

## 4- COMMISSIONS COMMUNALES ET REPRESENTANTS COMMUNAUX

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

#### Note explicative :

Le Maire est membre d'office de toutes les commissions. Chacune d'entre elles doit être composée de d'au moins 5 membres. Des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent y participer.

Le Maire et les Adjoints présentent les commissions qu'ils président.

#### **1- Commissions communales :**

Il est proposé de fixer les membres des commissions comme suit :

- commission voirie, réseaux, affaires agricoles, environnement, fleurissement et terrain des sports :
  - Président : Frédéric FOULFOIN
  - Membres : Gérard MATHECADE - Cécile TRENLY – Laurent JOUANNO – Pierre Yves LE BORGNE- David ROUXEL – Philippe CLEZIO – Laure BOIZARD – Yann RAFFRAY – Sébastien LE CAER
- commission bâtiments, habitat, urbanisme :
  - Président : Brigitte JEGLOT
  - Membres : Gérard MATHECADE - Cécile TRENLY – Pierre-Yves LE BORGNE – Frédéric FOULFOIN – David ROUXEL- Yann RAFFRAY – Richard LE BOUFFOS – Sébastien LE CAER
- commission finances :
  - Président : Gildas PERENNEZ
  - Membres : Gérard MATHECADE - Laure BOIZARD – Frédéric FOULFOIN – Brigitte JEGLOT – Laurent JOUANNO – Philippe CLEZIO – Sophie OLLITRAULT

- commission personnel :

- Président : Gérard MATHECADE
- Membres : Chloé FRABOULET – Brigitte JEGLOT – Frédéric FOULFOIN -Laure BOIZARD
- Philippe CLEZIO – Virginie LE BONNIEC – Ozanne MAUVIEUX

- commission enfance, jeunesse, culture :

- Présidente : Laure BOIZARD
- Membres : Gérard MATHECADE- Cécile TRENLY – Gaëlle PASCO - Philippe CLEZIO – Virginie LE BONNIEC – Ozanne MAUVIEUX
- Membre extra-communal : Mélanie GUEHENNEUX

- commission bulletin municipal :

- Président : Laure BOIZARD
- Membres : Gérard MATHECADE - Philippe CLEZIO – Ozanne MAUVIEUX – Sandrine QUERO- David ROUXEL

- commission communication, animations, associations et sport :

- Président : Laurent JOUANNO
- Membres : David ROUXEL – Sandrine QUERO – Pierre Yves LE BORGNE- Gaëlle PASCO- Ozanne MAUVIEUX – Cécile TRENLY

- commission adjudication des marchés :

- Président : Gérard MATHECADE
- Membres titulaires (3) : Gildas PERENNEZ – Brigitte JEGLOT - Laurent JOUANNO
- Membres suppléants (3) : Frédéric FOULFOIN – Yann RAFFRAY – Sandrine QUEO

- Commission consultative de contrôle chargée de la régularité électorale :

(règles fixées par le Code Electoral : doivent être nommés titulaires les 3 conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau + 2 conseillers municipaux suivants en tant que suppléant.

- Membres titulaires : Philippe CLEZIO – Pierre Yves LE BORGNE – Cécile TRENLY
- Membres suppléants : Gaëlle PASCO – Sandrine QUERO

## CCAS

- Président : Gérard MATHECADE
- Membres élus : Ozanne MAUVIEUX – Chloé FRABOULET- Gaëlle PASCO – Virginie LE BONNIEC
- Membres représentant la population (enfance, famille, personnes âgées et personnes handicapées) : Suzanne LE PLENIER – Sylvie LAINE – Louissette LE MERRER – Annie LE BOUFFO

## **2- Représentants communaux :**

- Conseil d'école – école publique : Gérard MATHECADE – Ozanne MAUVIEUX – Philippe CLEZIO
- Ecole privée : Membre titulaire : Ozanne MAUVIEUX  
Membre suppléant : Chloé FRABOULET
- Syndicat d'Eau LA MOTTE TREVE :  
Membres titulaires : Gérard MATHECADE – Frédéric FOULFOIN- Pierre-Yves LE BORGNE - Gildas PERENNEZ

- ASCRL : Membres titulaires : Laure BOIZARD – PHILIPPE CLEZIO  
Membres suppléants : Gérard MATHECADE
- SDE : Membre titulaire : Gérard MATHECADE  
Membre suppléant : Laurent JOUANNO
- Correspondant défense : Cécile TRENAY
- Délégué CNAS : Laure BOIZARD
- Correspondant sécurité routière : Frédéric FOULFOIN
- Correspondant incendie secours : Brigitte JEGLOT
- Référent Mission Locale : Laure BOIZARD
- Référent plateforme Ehop : Sophie OLLITRAULT
- Référent plateforme Illiwap : Laurent JOUANNO
- Correspondants PLUI : Gérard MATHECADE – Brigitte JEGLOT
- Comité Pilotage salle omnisports : Gérard MATHECADE – Laure BOIZARD – Brigitte JEGLOT – Laurent JOUANNO – David ROUXEL – Frédéric FOULFOIN – Philippe CLEZIO- Richard LE BOUFFOS – Sébastien LE CAER

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les membres des commissions et les délégués communaux comme indiqué ci-dessus.

<b>5- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Le règlement intérieur du Conseil Municipal a été transmis par mail à tous les élus le 25 mars 2026. Il est proposé de le valider.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal.

<b>6- SERVICE ENFANCE-JEUNESSE</b>
------------------------------------

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

- 1- Recrutement des animateurs pour les vacances de Pâques :

#### Note explicative :

Les agents communaux prenant des congés à tour de rôle sur les deux semaines des vacances de Pâques, il convient de recruter un ou deux animateurs en fonction des besoins.

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs des vacances de Pâques se terminant le 5 avril, la directrice avisera du nombre d'animateurs à recruter après cette date.

Le Conseil doit donner son accord pour créer deux postes du 13 au 24 avril 2026, procéder à ces recrutements et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

La rémunération de ces animateurs se fera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées.

#### Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer deux postes occasionnels d'animateur pour la période du 13 au 24 avril 2026 et à signer tous les documents se rapportant à ces embauches.

### *2- Recrutement des animateurs pour les vacances d'été :*

#### Note explicative :

Le 21 mars dernier, Laure Boizard, Angeline Fiot et Laëtitia Le Bronnec ont reçu les candidats postulant pour les postes d'animateur à l'accueil de loisirs, les camps et la maison des jeunes du 6 juillet au 7 août 2026 et du 24 au 28 août 2026.

Ces animateurs viennent compléter l'équipe de titulaires déjà en place (Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Nathalie Guillaume, Camille Léauté, Valérie Le Maire et Céline Brazy).

Les candidatures suivantes ont été retenues :

- Maxime Flageul (titulaire Bafa) du 6 juillet au 7 août 2026
- Maëlla Courtel (titulaire Bafa) du 6 au 31 juillet 2026
- Léa Bauchet (titulaire Bafa) du 6 au 31 juillet 2026
- Marion Rémin (titulaire Bafa) du 6 au 31 juillet 2026
- Valentin Le Bihan (titulaire Bafa) pour les 4 camps du 6 au 30 juillet 2026
- Kenny Larzul (titulaire Bafa) pour la maison des jeunes du 6 au 15 juillet 2026, le camp des 11-13 ans du 20 au 24 juillet et le camp des 8-10 ans du 27 au 30 juillet 2026.
- Axel Plesse (stagiaire Bafa) du 6 au 27 juillet 2026
- Margaux Bertho (stagiaire Bafa) du 27 juillet au 8 août et du 25 au 28 août 2025.

▪ La rémunération des animateurs se fera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées. Pour le séjour des 5-7 ans, les animateurs seront rémunérés sur la base de 39 heures, 53h30 pour ceux du séjour des 8-10 ans, 68 heures ceux du séjour 11-13 ans ainsi que pour le séjour des 14-17 ans.

▪ Margaux Bertho, stagiaire Bafa recevra une gratification de 480 € net pour ses 14 jours de stage. Axel Plesse, stagiaire Bafa, bénéficiera de la Bourse Bafa.

#### Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer ces postes occasionnels pour la période du 6 juillet au 28 août 2026 et à signer tous les documents se rapportant à ces embauches.

### *3- Tarifs des camps d'été :*

#### Note explicative :

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces tarifs pour les camps d'été. Pour information, ce sont les mêmes tarifs qu'en 2025 pour les communes conventionnées.

Pour les enfants des autres communes, il est proposé d'uniformiser les tarifs en augmentant chaque tranche de 9€ par jour par rapport aux enfants des communes conventionnées.

► **camp des 5/7 ans :**

Il aura lieu du 15 au 17 juillet 2026 pour 20 enfants et 3 animateurs à Coatacorn.

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel, Hémonstoir et St-Thélo	88 €	88 €	92 €	92 €	97 €	97€
Enfant autres communes	115 €	115 €	119 €	119 €	124 €	124 €

► **camp des 8-10 ans :**

Il aura lieu du 27 au 30 juillet 2026 pour 24 enfants et 3 animateurs à Milizac.

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel, Hémonstoir et St-Thélo	126€	126 €	132 €	132 €	137 €	137 €
Enfant autres communes	162€	162€	168 €	168€	173 €	173€

► **camp des 11-13 ans :**

Il aura lieu du 20 au 24 juillet 2026 pour 24 enfants et 3 animateurs à La Trinité-sur-Mer.

QF	<600	601-900	>900
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo	165 €	176 €	187 €
Enfant autres communes	210€	221 €	232 €

► **camp des 14-17 ans :**

Il aura lieu du 6 au 10 juillet 2026 pour 16 ados et 2 animateurs à Milizac.

QF	<600	601-900	>900
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo	185 €	196 €	207 €
Enfant autres communes	230 €	241 €	252 €

Discussion et vote :

A la demande de Sébastien Le Caër, Laure Boizard explique que les communes de Saint-Caradec, Grâce-Uzel et Saint -Thélo ont signé une convention avec Trévé stipulant que les enfants de ces trois communes bénéficiaient des mêmes tarifs que ceux de Trévé. En contrepartie, ces trois communes participent financièrement au reste à charge pour chacun des enfants de leur commune participant aux camps, à l'accueil de loisirs et à l'accueil périscolaire du mercredi.

Concernant les tarifs des camps, Gildas Pérennez précise que les 2/3 des familles sont dans les deux dernières tranches. Il indique aussi que la différence de prix entre les communes conventionnées et les non conventionnées est de 9€ supplémentaire par jour et par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces tarifs pour l'été 2026.

4- Indemnités de manieiment de fonds pour les régies :

Note explicative :

La commune possède deux régies :

- Une régie de recettes permettant d'encaisser les locations de salles, les concessions du cimetière et la participation des familles pour la maison des jeunes
- Une régie d'avances permettant de payer les jeunes lors des missions argent de poche, et les dépenses du service jeunesse faites par carte bancaire.

C'est Angeline Fiot, responsable du service enfance-jeunesse, qui est régisseuse principale de ces deux régies (elle fait les encaissements et se déplace à la Trésorerie pour déposer les fonds). A ce titre, elle peut prétendre à une indemnité de responsabilité dite indemnité annuelle de manieiment de fonds. La demande a été présentée au Centre de Gestion qui a émis un avis favorable le 5 mars dernier.

Il est donc proposé de lui verser cette indemnité pour ces deux régies soit un montant annuel de 110 € brut par régie à compter de ce jour.

Discussion et vote :

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer l'indemnité de manieiment de fonds tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté individuel d'Angeline Fiot dans le respect des dispositions fixées ci-dessus.

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2026.

<b>7- REMPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE DES PERRIERES</b>
-----------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Le contrat de maintenance des photocopieurs chez Koesio arrive à échéance le 13/04/2026 pour le photocopieur de la mairie et le 02/07/2026 pour le photocopieur de l'école publique.

Gildas Pérennez a rencontré la société Koesio et nous avons reçu une proposition de Bretagne Buro.

En septembre 2025, la société Koesio avait réalisé une proposition tarifaire basée sur un forfait comprenant la location et un nombre de photocopies maximum. La société Bretagne Buro proposait un tarif avec la location des photocopieurs et un tarif à l'unité en fonction du nombre de photocopies réalisées.

Il avait été décidé en conseil municipal de reporter la décision pour mieux étudier les propositions. Afin d'être libre de choisir notre futur prestataire, en décembre 2025, nous avons résilié les deux contrats en cours.

Le 13 mars 2026, la société KOESIO a fait deux nouvelles propositions (location ou achat des photocopieurs) avec un tarif à l'unité pour les photocopies réalisées.

Par un mail en date du 19 mars 2026, la société Bretagne Buro confirme la proposition tarifaire qu'elle avait effectuée en 09/2025.

**BRETAGNE BURO**

	HT / mois	Nb de copies /an	HT /an
KYOCERA TASKalfa MZ2501ci	56.00 €		672.00 €
KYOCERA TASKalfa MZ3501ci	64.00 €		768.00 €
Photocopies N&B	0.00300 €	74 971	224.91 €
Photocopies couleur	0.03000 €	35 520	1 065.60 €
<b>Total</b>			<b>2 730.51 €</b>

**KOESIO**

## Proposition 1 du 13/03/2026 LOCATION sur 5 ans

	HT / mois	Nb de copies /an	HT /an
SHARP BP71C26EU	183.00 €		2 196.00 €
SHARP BP51C26EU			
Photocopies N&B	0.00280 €	74 971	209.92 €
Photocopies couleur	0.02600 €	35 520	923.52 €
<b>Total</b>			<b>3 329.44 €</b>

**KOESIO**

## Proposition 2 du 13/03/2026 ACHAT : 7980.00 € HT sur 5 ans

	HT / mois	Nb de copies /an	HT /an
SHARP BP71C26EU	83.17 €		998.00 €
SHARP BP51C26EU	49.83 €		598.00 €
Photocopies N&B	0.00280 €	74 971	209.92 €
Photocopies couleur	0.02600 €	35 520	923.52 €
<b>Total</b>			<b>2 729.44 €</b>

Discussion et vote :

Gildas Pérennez précise que la somme de 7 980 € HT soit 9 576 € est répartie comme suit :

- Mairie : 4 990 € HT soit 5 988 € TTC
- Ecole des Perrières : 2 990 € HT soit 3 588 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour l'achat des deux photocopieurs chez Koesio.

**8- TRAVAUX A LA SALLE DES FETES**

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

Note explicative :

Des travaux de pose de faux plafonds vont être faits à la salle des fêtes du 20 avril au 11 mai inclus par la société Guivarch. La salle sera fermée au public pendant cette période.

Suite à ces travaux, une structure de projecteurs va devoir être mise en place. Un devis a été demandé à la société Excel Audio pour la fourniture et la pose de la structure, de 4 projecteurs, le câblage et une console DMX. Le montant est de 4 380,16 € HT.

Des travaux d'électricité sont aussi à prévoir pour la pose sur le faux-plafond de 16 luminaires type réglottes Led y compris câblage. Le devis de Serfo est de 2 816 € HT.

Il est demandé au Conseil de se prononcer afin que Monsieur le Maire valide les devis pour que les travaux soient faits après la pose du faux-plafond ce qui permettrait de ne pas fermer la salle au public trop longtemps.

Ces dépenses seront mandatées en section d'investissement.

De plus, durant cette fermeture de la salle, après un grand nettoyage de la cuisine par l'entreprise Prop et Net, l'agent en charge de l'entretien des bâtiments posera une nouvelle crédence dans la cuisine ainsi que des dalles en PVC blanc pour recouvrir les murs.

#### Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis.

### **9- FIXATION DES DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2026**

Il est prévu de réunir le Conseil Municipal le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois (sauf en avril en mai et en novembre) à 19h30, soit :

- Jeudi 23 avril
- Jeudi 21 mai
- Jeudi 11 juin
- Jeudi 9 juillet
- Pas de conseil en août
- Jeudi 10 septembre
- Jeudi 8 octobre
- Jeudi 19 novembre
- Jeudi 10 décembre

### **10- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### 1- Prix du repas à la cantine pour les agents en remplacement :

Monsieur le Maire informe qu'un tarif doit être fixé pour les agents en remplacement qui prennent leur repas à la cantine. Selon le barème appliqué pour les agents de la fonction publique, cet avantage en nature est de 5.50 € par repas. Le Conseil Municipal décide d'appliquer ce tarif aux agents en remplacement.

#### 2- Commémoration :

Monsieur le Maire fait remarquer que peu d'élus étaient présents à la commémoration du 19 mars. Il souhaite une plus grande participation des élus pour les prochaines.

#### 3- Poteaux incendie :

Monsieur le Maire informe que Véolia va intervenir sur la commune pour contrôler les 19 poteaux incendie à la demande de la Préfecture et du SDIS. Le devis de contrôle est de 1328,40€. Ce contrôle doit être fait tous les trois ans et peut être suivi de travaux.

Cette année, deux ou trois poteaux seraient à réparer.

4- Page Facebook de la commune :

David Rouxel rappelle qu'une page Facebook a été créée lors de la campagne électorale. Il informe que cette page va évoluer, les projets municipaux y seront présentés. Dans un premier temps, les adjoints seront mis en avant puis les conseillers municipaux.

Sandrine Quéro suggère d'y mettre des photos de la commune et pense aussi qu'il serait utile de mettre en place une charte afin d'encadrer son fonctionnement et de contrôler les commentaires.

La commission communication travaillera sur ces propositions.

Fin de la séance à 21h30

**Dates à retenir :**

- mercredi 1<sup>er</sup> avril à 19h30 : commission voirie
- vendredi 3 avril à 19h : Conseil Communautaire
- mercredi 8 avril à 19h : commission finances
- mardi 14 avril à 19h : commission bâtiments
- mercredi 22 avril à 19h : commission animation
- jeudi 23 avril à 19h30 : Conseil Municipal
- mardi 28 avril à 19h : COPIL Salle omnisports
- vendredi 5 juin à 20h : repas du budget